

Conseil communal de Lausanne

Initiative : postulat
Titre : De l'ombre et du courant sur les parkings
Initiant-e(-s) : Olivier MARMY

De plus en plus de parkings à ciel ouvert, à l'étranger et en Suisse, sont couverts à l'aide de panneaux solaires de type « carport ». Le présent postulat encourage Lausanne à s'inspirer de ces exemples et de créer des conditions cadres favorables à ces installations. Les avantages sont évidents: production d'électricité, genèse d'un revenu pour la ville et création d'ombrage réduisant la chaleur au sol.

Face à l'importance des énergies renouvelables et aux efforts visant à réduire les émissions de CO₂, l'installation de systèmes photovoltaïques sur les infrastructures est incontournable.

A cet égard les parkings à ciel ouvert ne semblent pas susciter en Suisse un intérêt marqué alors que chez nos voisins français il existe une obligation de couvrir les parkings de plus de 1000m² de panneaux photovoltaïques. L'exemple le plus spectaculaire est la toute récente couverture de parking de Disneyland Paris sur 20 hectares! Il est à noter que les entreprises suisses sont performantes en ce domaine puisque c'est l'entreprise Urbasolar, filiale d'Axpo, qui est leader en France.

En Suisse des initiatives sont prises localement, à l'instar de la commune soleuroise de Zuchwil, qui prévoit une installation solaire sur le parking d'un centre sportif. Plus près de nous l'exemple du parking de la Place d'Armes à Monthey est très convaincant.

Parallèlement une étude de la Haute école des sciences appliquées de Zurich (Meier 2023, lien en pied de page) relève que les carports solaires permettent de valoriser efficacement ces espaces en générant de l'électricité verte tout en abritant les véhicules. De plus, ils constituent une infrastructure idéale pour les bornes de recharge des véhicules électriques, soutenant ainsi la transition vers une mobilité décarbonée. L'étude évalue qu'en Suisse environ 42,8 % des espaces de stationnement pourraient être équipés. Le potentiel total de production d'électricité solaire est estimé à 1 386 GWh par an et il semble important dans le canton de Vaud. L'analyse économique montre que l'approche est viable, avec une durée d'amortissement d'environ 20 ans, et que l'intégration de bornes de recharge peut améliorer cette viabilité. Par ailleurs les exemples présentés concernent des surfaces bien plus réduites que Disneyland, à la mesure des parkings de ville publiques (comme les « parkings longue durée » lausannois) ou privés.

Un effet collatéral très positif de la couverture des parkings est de les ombrager et de contribuer à la réduction des îlots de chaleur.

Finalement il est précisé que ce n'est pas nécessairement la commune qui procéderait aux investissements mais qu'elle pourrait mettre les surfaces de parking qu'elle gère contre loyer à des acteurs privés à la recherche de surface à équiper.

Compte tenu des éléments sus-mentionnés il s'agit ainsi véritablement d'une démarche gagnant (énergie) -gagnant (revenu)-gagnant (ombrage et protection).

Conseil communal de Lausanne

https://digitalcollection.zhaw.ch/bitstream/11475/29140/1/2023_Meier_Livio_BA_UI19.pdf

Conclusions :

Le présent postulat invite la Municipalité à étudier l'opportunité de

- encourager l'installation de la couverture des parkings à l'aide de panneaux photovoltaïques, d'une part en favorisant le rachat du courant produit à un tarif attractif et d'autre part en allégeant au maximum les démarches administratives nécessaires.
 - prendre toutes autres mesures utiles à la promotion de ce projet.
-

Lausanne, le 4 octobre 2024


Olivier Marny

Signataire(s) :

Laisser vide

l'initiant-e propose au Conseil de renvoyer ce postulat :

Choisissez un élément.